

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres; leurs parties et accessoires :		
9015.10	Télémètres :		
9015.10.40	Électriques	4,9 %	C
9015.10.80	Autres	5,6 %	C
9015.20	Théodolites et tachéomètres :		
9015.20.40	Électriques	4,9 %	C
9015.20.80	Autres	5,6 %	C
9015.30	Niveaux :		
9015.30.40	Électriques	4,9 %	C
9015.30.80	Autres	5,6 %	C
9015.40	Instruments et appareils de photogrammétrie :		
9015.40.40	Électriques	4,9 %	C
9015.40.80	Autres	6 %	C
9015.80	Autres instruments et appareils :		
9015.80.20	Instruments et appareils d'optique	5,6 %	C
	Autres :		
9015.80.60	Séismographes	4,9 %	C
9015.80.80	Autres	4,9 %	C
9015.90.00	Parties et accessoires	Le taux applicable à l'article dont ils sont une partie ou un accessoire	C
9016.00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids; leurs parties et accessoires :		
9016.00.20	Balances électriques, leurs parties et accessoires	4,9 %	C
	Autres :		
9016.00.40	Balances de précision, leurs parties et accessoires	5,7 %	C
9016.00.60	Autres	6,6 %	C
9017	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; leurs parties et accessoires :		
9017.10.00	Tables et machines à dessiner, même automatiques	4,9 %	C
9017.20	Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul :		
9017.20.40	Cercles à calcul, règles à calcul et autres instruments de calcul semblables	4,9 %	C
	Autres	5,8 %	C
9017.20.80	Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges :		
9017.30	Micromètres et pieds à coulisse	5,8 %	C
9017.30.40	Autres	4,9 %	C
9017.30.80	Autres instruments	5,3 %	C
9017.80.00	Parties et accessoires	Le taux applicable à l'article dont ils sont une partie ou un accessoire	C
9017.90.00			